



Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale de Bruges

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif et les décisions modificatives. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la collectivité.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Blanquefort.

Le Compte Administratif 2020 a été soumis par la Présidente du CCAS qui l'a approuvé le 17 juin 2021.

Budget principal du CCAS : les résultats 2020

Les résultats d'exécution du budget principal du C.C.A.S. 2020 s'établissent comme suit :

SECTION	CREDITS OUVERTS 2020	REALISATIONS 2020
FONCTIONNEMENT		
RECETTES	5 673 324,36 €	5 821 410,20 €
DEPENSES	5 673 324,36 €	5 058 446,81 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	762 963,39 €
INVESTISSEMENT		
RECETTES	281 323,64 €	75 527,13 €
DEPENSES	281 323,64 €	231 919,61 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-156 392,48 €

RESULTAT BRUT	606 570,91 €
Restes à réaliser dépenses	17 970,00 €
Restes à réaliser recettes	00,00 €
RESULTAT NET	588 600,91 €

La section de fonctionnement du budget principal du CCAS

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services relevant du CCAS. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, assurances, fluides, impôts, remboursement des crédits...)

Les recettes de Fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, services aux personnes âgées ...), aux dotations versées par l'État, le Département ou d'autres collectivités territoriales, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement réelles 2021 du CCAS s'élèvent à 5 332 746,61 € auxquelles s'ajoutent 207 125,10 € de recettes d'ordre (immobilisations), et le résultat de fonctionnement reporté de 281 538,49 €, soit un total de 5 821 410,20 €.

Les recettes principales réelles sont réparties comme suit :

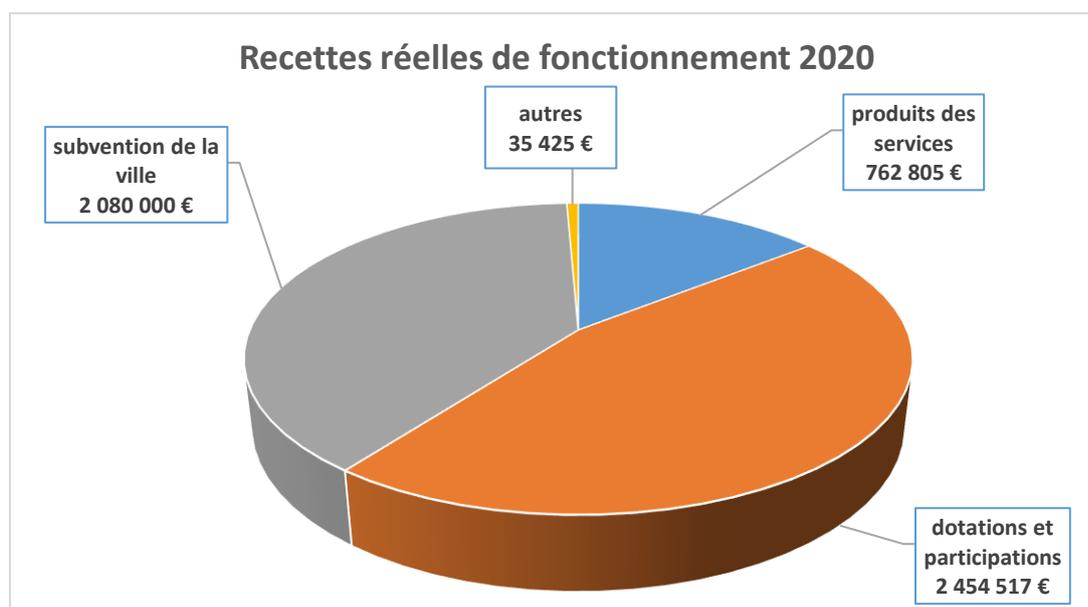
- Les produits des services
- Les dotations, subventions et participations de l'Etat et autres partenaires
- La subvention de la ville de Bruges

En 2020, les services ont connu une forte baisse d'activité en raison de l'absence de fonctionnement de certains services pendant la période de confinement et à la réouverture progressive pendant le déconfinement. Les principaux services concernés par cette baisse sont les structures d'accueil de la petite enfance et certains services aux seniors.

Les recettes versées par la CAF ont été versées en fonction de l'activité prévisionnelle calculée avant la crise. De fait, les recettes encaissées ne reflètent pas l'activité réelle. La régularisation interviendra sur l'exercice 2021.

L'excédent permet d'absorber une part minime des évolutions de charges du personnel qui représentent plus de 75 % des dépenses de fonctionnement et restent la principale ressource du CCAS pour la mise en œuvre des politiques qu'il pilote et poursuivre la mise en œuvre des projets.

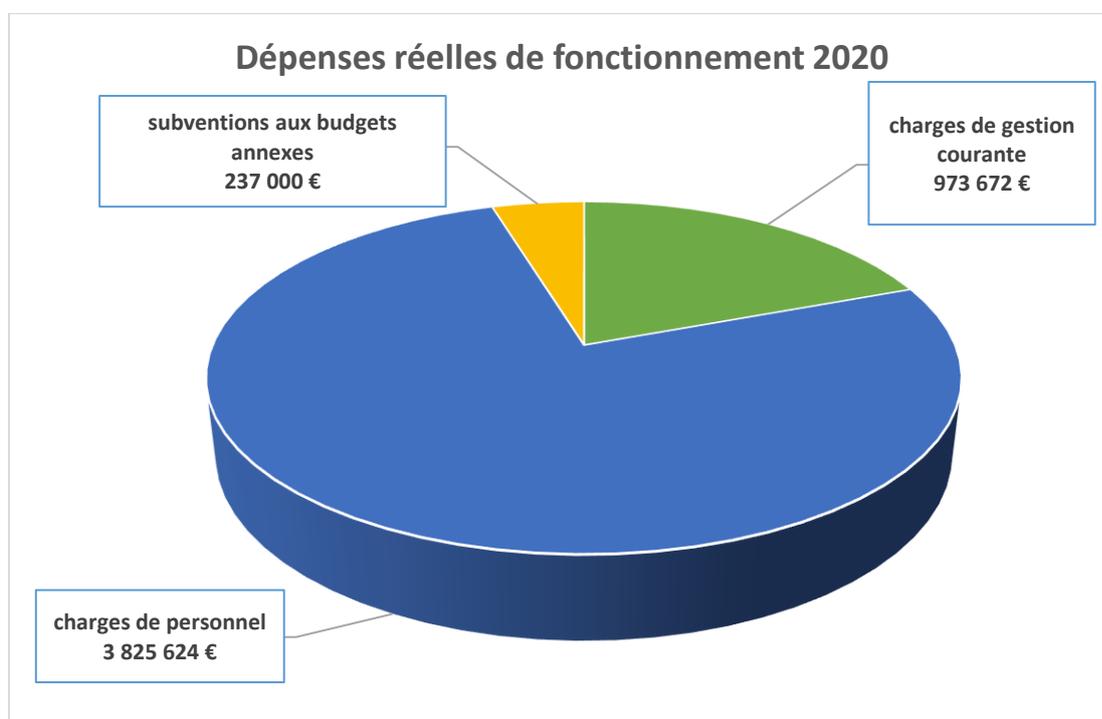
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 036 295,85 €, auxquelles s'ajoutent 22 150,96 € de dotations aux amortissements, soit un total de 5 058 446,81€. Les dépenses réelles sont principalement constituées :

- des salaires du personnel,
- des charges générales relatives au fonctionnement des structures : fluides, entretien de matériel, achat de fournitures et de matières premières
- des prestations de services,
- des subventions versées aux associations,
- des indemnités des élus,
- des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes du SAAD et de la Résidence Autonomie « Le Sourire ».



La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets et équipements pour le fonctionnement des services avec la possibilité d'amortir les dépenses.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 5 805,00 €.

Les principales recettes d'investissement 2020 sont :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 3 480 €

Conseil d'Administration du CCAS de Bruges du 17 Juin 2021

- les encaissements des cautions des logements de la Résidence Autonomie avant la création du budget annexe : 2 076 €

- les remboursements des prêts d'honneur : 249 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 24 794 ,51 € et 17 970,00 € sont reportées en 2021. Ces reports correspondent à des dépenses engagées par la collectivité mais qui n'ont pas été payées au 31/12/2020.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 sont :

- l'achat de matériel et de mobilier pour les structures pour 21 563,96 €
- les remboursements des cautions aux locataires des logements de la Résidence Autonomie jusqu'en avril 2020 , date de création du budget annexe : 3 071,55 €
- le versement d'un secours : 69,00 €

BUDGET ANNEXE : SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile)

Les résultats d'exécution du budget annexe du SAAD pour l'année 2020 sont les suivants :

SECTION	CREDITS OUVERTS 2020	REALISATIONS 2020
EXPLOITATION		
RECETTES	777 174 €	690 020,11 €
DEPENSES	777 174 €	682 270,24 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		7 749,87 €
INVESTISSEMENT		
RECETTES	1 850 €	595,47 €
DEPENSES	1 850 €	0 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		595,47 €

L'année 2020 est marquée par une baisse de l'activité du fait de la crise sanitaire avec seulement un maintien de prestations pour les actes essentiels pour les publics isolés et dépendants.

Un soutien nécessaire du budget principal à hauteur de 165 950 €.

Les charges de personnel représentent près de 95% des dépenses.

BUDGET ANNEXE : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SOURIRE »

Pour rappel, le budget annexe de la Résidence Autonomie « Le Sourire » a été mis en place en cours d'année 2020.

Les résultats d'exécution du budget annexe de la Résidence Autonomie « Le Sourire » pour l'année 2020 sont les suivants :

Conseil d'Administration du CCAS de Bruges du 17 Juin 2021

SECTION	CREDITS OUVERTS 2020	REALISATIONS 2020
EXPLOITATION		
RECETTES	462 107 €	441 458,70 €
DEPENSES	462 107 €	436 107,81 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		7 749,87 €
INVESTISSEMENT		
RECETTES	100 460 €	3 161,32 €
DEPENSES	100 460 €	927,79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		595,47 €

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées :

- de charges incompressibles
- des charges de personnel qui représentent 75% des charges totales d'exploitation

Les recettes sont constituées principalement :

- des prestations aux retraités
- de l'APL
- de la participation du Département dans le cadre du CPOM pour 22 023 €
- d'un soutien nécessaire du budget principal à hauteur de 77 000 €